

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffjp.siege@petanque.fr



COMITE DIRECTEUR

Réunions des 24, 25 et 26 février 2017

Litige :

Un litige concernant un refus de montée d'un club du CD 88 en CRC féminin a été débattu par le comité de pilotage. La proposition de réponse a été approuvée par le comité directeur et sera transmise aux concernés, club, CD 88 et comité régional Grand Est.

Courrier :

M. COLMAGRO, éducateur dans le CD 82 souhaite des modifications au règlement du CNC jeunes. Refus du comité de pilotage, les mesures proposées trop complexes et vont à l'encontre du règlement national. Seule a été retenue la présence de 2 coach sur la feuille de match.

Composition du comité de pilotage :

M. Fabrice HEDBERT membre du comité de l'Eure a souhaité intégrer le comité de pilotage. Avis favorable du comité directeur.

Rappel des dates :

CNC open : 1ère journée : 07-08 octobre

2ème journée : 21-22 octobre

3ème journée : 04-05 novembre

Finale à Saint Pierre les Elbeuf du 17 au 19 novembre

CNC féminin Idem CNC open avec un rassemblement les 04 et 05 novembre à Tours (37) et Bans (39)

CNC jeunes Finale du 27 au 29 octobre à Saint Yrieix (16)

CNC vétérans Finale du 24 au 26 octobre à Saint Yrieix (16)

F. NATIONAUX

Composition du groupe de travail (GT) Nationaux et fonctionnement

- GT d'analyses et synthèses (3 à 4 réunions / an) : GARRIGUE Francis - LAFFORGUE Jean Jacques - GUIGUE Jacques - CANTARELLI Joseph - VENON Jean Noël
- GT de réorientation des nationaux (1 / an) : les membres précédents plus VALISSANT Dominique - DURANTHON Jacques - CAUSSE Laurent - LOY Michel - QUINTAIS Philippe - COLOMBET Angélique

L'analyse des 7 premiers comptes rendus de 2017 fait ressortir le problème suivant pour MARTIGUES : saisie des équipes sans numéro de licence (n° courant interne) effectuée par l'office du tourisme d'où ensuite l'impossibilité d'avoir la catégorie des joueurs ce qui pose le problème pour l'obtention de la grille de classification. Il y a de plus incertitude totale sur les participants licenciés ou non. Le compte rendu est fait normalement mais avec saisie manuelle des licences.

Décision : nous allons contacter le CD 13 et la Ligue PACA pour plus d'informations.

Définition des critères des Concours Evènementiels

- Les 2 critères principaux permettant l'obtention du label « Evènementiel » sont :
 - Les concours historiques de la FFPJP,
 - Les concours propagande ou promotionnels soutenus par des médias, presse écrite, chaînes TV, radios etc...
- Dotation organisateur minimale des Evènementiels
 - Pétanque
 - Doublette : 10 000€ Triplette : 20 000€
 - Jeu Provençal Triplette : 12 000€
- Les manifestations exceptionnelles suivantes doivent faire l'objet d'une demande motivée adressée par avance à la FFPJP :
 - Exceptions de durée et de programme
 - Impératifs de sites et d'horaires spéciaux y relatifs
 - Impératifs de retransmission TV
 - Demandes « spécifiques ou de test »
 - Grand Evènement avec partenaire(s) associé(s)

Dans tous les cas, les demandes ne peuvent provenir que d'organes déconcentrés de la FFPJP et/ou d'associations agréées par la FFPJP et les dotations minimales précitées doivent être appliquées.

Définition de la date limite de dépôts des inscriptions de l'année suivante

- La date limite d'inscription des nationaux est fixée au 15 Septembre dernier délai de chaque année, et déjà en 2017 pour les nationaux de 2018 ! Cette modification va être apportée au formulaire des inscriptions des concours nationaux.
- Ceci permettra à la FFPJP d'effectuer un meilleur contrôle de validité des demandes, et d'alerter les organisateurs de régions voisines dont les manifestations se télescopent sur les mêmes dates.
- Mise à jour du formulaire d'inscription : indication du nouveau délai, et pour éviter les doublons, suppression des dotations organisateurs figurant sur le formulaire qui renverra simplement au règlement des nationaux.

Inscriptions des joueurs

- Inscription par avance obligatoire avec pour limite la veille suivant horaire fixé par l'organisateur
- Inscriptions orales par téléphone interdites
- Inscriptions obligatoires avec Noms et N° licences, chèques ou paiement par CB
- Mail (recommandé)
- Courrier postal
- SMS (permet d'avoir une trace de l'inscription)
- Inscription complète des équipes (3 noms en triplète et 2 en doublette) – suivant le formulaire d'inscription des Equipes en Concours Nationaux (sur le site FFPJP sous rubrique des Nationaux)

Plan de formation pratique de délégué dans les régions

- Ligue Languedoc Roussillon le Jeudi 09 Mars 2017 à LEZIGNAN – CORBIERES : animateurs Jean-Jacques LAFFORGUE et Jacques GUIGUE du GT Nationaux
- Les membres du Comité Directeur FFPJP qui en ont le besoin peuvent y participer

Création d'un « groupe national de délégués de nationaux », composé de membres externes au Comité Directeur FFPJP

- Proposition cible : SUPRA / INTER / EVENEMENTIELS (+/- 40 manifestations par an) - Les nationaux sont et restent du champ de compétence des régions
- Le « pool de délégués » intervient en complément des membres du comité directeur FFPJP
- Un appel à candidature va être adressé aux régions de délégués expérimentés dès la semaine prochaine notamment pour les concours qui tombent sur les dates de réunions du Comité Directeur

Nombre de membres externes souhaités au pool de délégués : 17 personnes (au moins 1 / région). La proposition reprise par après tient compte de la densité des concours concernés dans les régions : AUVERGNE – RHONE ALPES : 3, PACA : 2, OCCITANIE : 2, toutes les autres : 1

Sont déjà candidats et sollicités : Nicole TRIVES et Jacques DURANTHON

Un projet de réunions des organisateurs de nationaux qui représentent un public potentiel de 200 personnes est à l'étude avec la meilleure formule de regroupement à définir (3 sites sur 3 dates différentes ou 1 site sur la date qui serait la formule la plus simple mais aussi la plus dense).

- Objectif de la réunion : analyse et élaboration d'une réorientation des nationaux
- Contenu de la réunion :
 - Règlement et Cahier des Charges des Nationaux
 - Dotations organisateurs - Frais de participation – Indemnités

G. C.E.P :

M. Laurent CAUSSE sera l'animateur pour les prochaines CE de Saint Pierre les Elbeuf.

H. INFORMATIQUE - MULTIMEDIAS

La commission demande l'accord pour acheter du matériel (ordinateur spécial, casques, nouvelle console de son, ...). Le montant estimé s'élève à 9000 €.

Le comité directeur est unanimement favorable. Cette dépense fera l'objet d'un amortissement et sera en partie financé par les bénéfices du contrat Dailymotion.

I. CLASSIFICATION - LICENCES

252 000 licences ont été reprises à ce jour dont 25 800 nouvelles licences (soit 10%). La société Paragon a rencontré un problème de stock de licences. La fabrication a redémarré hier et les envois reprendront la semaine prochaine. Une alerte va être mise en place afin d'éviter ce désagrément.

2 projets : Pass Contact

Geslico nouvelle version avec utilisation sur tablette (peut-être pour 2018) : un devis est en cours

Rappel : la date de prise réelle de licence auprès d'un club marque le point de départ de la prise en charge par l'assureur. Aussi, il est très important de vérifier la datation et la signature de ce document.

VIII. DISCIPLINE

Le support de formation sera mis à jour ; et un nouveau tour de France sera lancé. Ces formations seront à la charge des comités régionaux (transport facturé par le centre de formation). La présence des présidents des nouvelles régions semble indispensable, ainsi que celle des arbitres.

Une demande de grâce a été reçue au siège de la Fédération concernant M. Tony GATT (CD 95). Un courrier de réponse sera effectué à ce joueur précisant qu'il doit dans obligatoirement payer son amende pour que sa demande soit étudiée et que l'organe compétent pour statuer est le Comité Directeur du dernier organe ayant statué donc en l'espèce la Ligue Ile de France.

La Commission Fédérale a traité l'affaire mettant en cause 3 joueurs lors du National de La Talaudière.

Suite à la réception d'un rapport d'incident relatif à M. IZOARD, journaliste au Midi Libre et licencié, le Comité Directeur a décidé de ne pas engager les poursuites disciplinaires à son encontre, n'étant pas compétent sur ce dossier.

IX. DTN :

➤ Rappel de la mission du DTN

Le Directeur Technique National est un agent d'Etat, placé par le Ministre auprès d'une fédération sportive agréée, après avis du président de cette fédération ; cette notion « d'agent d'Etat placé auprès » fonde la spécificité du modèle français d'organisation sportive et conserve toute sa pertinence.

La mission du DTN est de concourir à la définition de la politique sportive fédérale, de veiller à sa mise en œuvre et de contribuer à son évaluation. Le DTN dirige et anime la direction technique nationale de la fédération.

La durée du mandat du DTN est de 4 ans, celui-ci peut être renouvelé. Le contrat de travail est de 2 ans renouvelable.

➤ Projet Professionnalisation :

Ce point fera l'objet d'une réunion le 30 mars prochain

➤ Formations :

- Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) :

La note d'opportunité pour la création d'un CQP animateur-initiateur Sports de Boules avec une mention pétanque et une mention sport boules est passée en sous-commission le 12 septembre.

La branche du sport a validé l'opportunité de sa création. Il faut donc écrire, conjointement avec la FFSB, le règlement de ce CQP. Un binôme instructeur va vérifier au fur et à mesure l'avancée du dossier.

Rappel et explications :

Le CQP est créé et délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) d'une branche professionnelle (la branche sport dans notre cas).

Il est créé pour palier l'absence de diplôme ou titre correspondant à des compétences spécifiques. Il s'agit, dans notre cas, d'un CQP sur l'animation.

Il fait l'objet d'une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et permet l'enseignement contre rémunération.

L'intérêt du CQP :

- Répondre aux besoins en emploi ou non partiellement couverts par les Diplômes d'Etat (DE entraîneur). Nous n'avons rien permettant l'enseignement contre rémunération de l'animation.
- Répondre à la réalité du secteur en permettant le travail occasionnel, à temps partiel ou ponctuel. Le CQP est limité en nombre d'heures annuelles.
- Participer à la professionnalisation des clubs associatifs.

Nous sommes actuellement sur l'écriture du règlement :

- Un référentiel d'activités permettant d'analyser les situations de travail et d'identifier les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de ces activités.
- Un référentiel de certification décrivant les modalités et les critères d'évaluations des acquis en vue de la délivrance du CQP.

Ce CQP pourra alors s'obtenir à l'issue d'une formation, par VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), par équivalence ou par reconnaissance.

- BF1 : 20 Ligues ont mis en place une formation.

Sur 143 candidats (50 de moins que l'an passé) 110 ont été reçus (en attente des résultats de la Bourgogne et de la Corse).

➤ Equipes de France aux Masters :

Une entrevue a été planifiée entre la FFPJP et Quarterback à l'occasion du Trophée l'Equipe. Il sera également évoqué les tenues et les sponsors.

➤ Colloque des éducateurs :

Il se déroulera du 10 au 12 mars prochain à Macon. Une relance sera effectuée par l'élue en charge du dossier.

➤ Milieu pénitentiaire

Une rencontre avec la hiérarchie pénitentiaire est souhaitée afin d'accentuer notre implication dans ce milieu. Pour y parvenir, il sera nécessaire de mettre en place un programme à leur proposer (incluant par exemple des notions d'arbitrage pour le rapport à la règle, ...)

Il est indispensable que les commissions s'impliquent pleinement dans l'élaboration de la convention d'objectif.

X. DIVERS :

- ❖ L'agence Quarterback demande une subvention plus importante de la part de la FFPJP et de la SAOS afin de téléviser les Masters jeunes, soit 6 000 €. Après discussion, le comité directeur donne une réponse négative à cette demande. On maintient donc l'existant, à savoir 1 000 €HT de la SAOS, 1 200 € TTC de la FFPJP et des goodies.
- ❖ Paris 2024 : une journée spécifique de promotion de cette candidature est prévue le 23 juin prochain. Il a été envisagé la mise en place d'actions lors du Championnat de France d'AX les Thermes.
- ❖ M. Bayle (CD 34) : Un courrier a été adressé à cet ancien élu du CD 34. Un courrier sera envoyé.
- ❖ CD 03 : courrier relatif aux concours « non autorisés ». Un courrier sera envoyé.
- ❖ Courrier Mairie de Varennes. Un courrier sera envoyé.
- ❖ Courrier de M. DEMOUGEOT suite à l'élection de M. LOCATELLI. Un courrier sera envoyé.
- ❖ Trophée *L'EQUIPE* : conformément au Code du Sport, l'agrément de cette compétition a été donné par la Fédération mais uniquement pour l'année 2017.
- ❖ Courrier de la Haute Corse sur l'homogénéité.
Réponse : afin de pouvoir organiser des compétitions non homogènes, il faut mettre en place le championnat par équipe de club. Cette décision étant à prendre en assemblée générale, il faudra faire signer une lettre d'engagement sur la mise en place de ce championnat par tous les clubs pour pouvoir l'appliquer dès 2017.

X. PROCHAINE REUNION :

Comité Directeur et Conseil National : 1^{er} et 2 avril 2017 à Marseille

(La séance est levée à 12 heures 00)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Gwenaëlle PAUGAM

Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel DESBOIS